

Par arrêté n°SIDPC/2017/214 du 28/07/17 – Département de la SAÔNE ET LOIRE



ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

Levée du dispositif le 08/08/2018 (niveau <180 µg/m³/h)

L'épisode de pollution à l'ozone se termine enfin, de façon simultanée à cette période de canicule. Demain, avec les pluies orageuses, les vents et la baisse des températures, les conditions seront moins favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone. Les niveaux ne devraient plus dépasser le seuil de 180 µg/m³/heure.

De ce fait, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département de la Saône-et-Loire à compter de demain mercredi 08 août 2018.

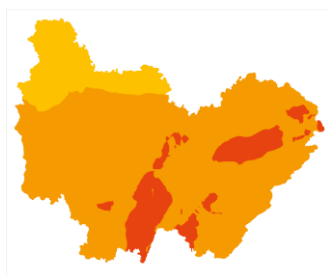
Toutes les mesures préfectorales sont levées à partir de demain.

Bilan des concentrations

Max. horaire enregistrés (µg/m ³)	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08	08/08
Saône-et-Loire	154	171	188	187	182	<180	<180

Evolution de la qualité de l'air en région

Hier



Aujourd'hui



Demain



Pas de dépassement de seuil
Dépassement du seuil d'information
Dépassement du seuil d'alerte



Risque allergo-pollinique faible